

autorité parentale Jeudi 17 novembre 2011

## «Mon fils ne dit plus papa»

Par Propos recueillis par A. Bt

«Mon fils ne dit plus papa»: le témoignage d'un père dont on a enlevé le fils Le témoignage de Gérard\*, 38 ans, dans la sécurité à Genève. Détentrices de l'autorité parentale puisqu'ils n'étaient pas mariés, son ex-compagne a emmené leur fils dans son pays d'origine, en Asie, sans son accord. Depuis, il l'a revu une fois

«J'ai deux garçons, nés de deux unions différentes. Pour le premier, sa mère et moi avons l'autorité parentale conjointe et la garde alternée depuis notre divorce, et cela se passe très bien.

Il y a quelques années, j'ai rencontré une binationale. Tout est allé très vite, la vie ensemble, la naissance de notre fils, et la séparation. Très vite aussi, elle a voulu m'empêcher de voir Antony\*. Elle se montrait virulente, ne m'accordait de rares visites que chez elle, annulait au dernier moment...

N'étant pas mariée, elle a automatiquement eu l'autorité parentale. J'ai demandé un droit de visite. Il y a deux ans, le jugement définitif m'a accordé un large droit de garde, deux jours et deux nuits par semaine. Elle a fait recours tout de suite.

En février 2010, j'avais prévu d'emmener mes enfants à la neige. Nous formions un trio d'enfer. Peu avant la date, nouveau refus de la mère, nouvelle déception. Quelques jours plus tard, le téléphone sonne. Au bout du fil, le petit. «Papa, papa!» Puis sa mère. «Nous sommes en Asie, et nous y restons.» La fin du monde, tout qui s'écroule. Peu après, mon droit de visite était confirmé par l'autorité de surveillance.

Si nous en avions parlé, je pense que je n'aurais de toute façon pas accepté son départ. Mais là... J'ai su qu'elle l'avait fait monter dans l'avion en pyjama. Il a été arraché à sa vie, son frère, ses grands-parents. La crèche m'a rendu ses affaires dans un sac plastique. Chez moi, il a toujours sa chambre, son lit, sa brosse à dents, ses jouets. Je me retrouve face à ce vide. Il est vivant mais je dois faire le deuil de ces années, ces moments d'enfance perdus. Lui souffre, forcément.

Antony n'étant plus sur territoire genevois, la Protection des mineurs s'est retirée du dossier. Nous avons fait une requête auprès de l'Office fédéral de la justice. Mais ils ne peuvent qu'avertir et communiquer aux autorités de l'autre pays qu'un droit de visite n'est pas respecté. Ici, après six mois de vie à l'étranger, les tribunaux suisses ne peuvent plus statuer. J'ai eu l'impression de devenir fou. Au travail, je porte comme un masque. Je peux compter sur Berne et le SSI pour un soutien face à ce chaos, mais ni les lois, ni les juges, ni les aides du pays ne sont adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

«Je lui chante des chansons d'avant»

J'ai réussi à revoir mon fils une fois, après des mois de tractations d'avocat à avocat. Sa mère a exigé qu'il continue l'école pendant mon séjour. Je ne l'avais pas vu depuis huit mois... Quand ils sont arrivés à l'hôtel, Antony était tout intimidé. Et puis, il s'est mis à jouer avec son frère. Après 48 heures, il reparlait français. Le quitter de nouveau m'a détruit. Là-bas, j'ai aussi appris que je n'étais pas sur son acte de naissance local. S'il arrive quelque chose, je ne serais pas averti.

Aujourd'hui, quand je réussis à l'avoir, il ne dit plus «Papa». Il ne parle plus du tout français. Je lui chante des chansons d'avant. Mais le temps qui passe n'est pas bon pour nos liens. Parfois, oui, j'ai envie de laisser tomber. Je tiens grâce à mon fils aîné, à l'association de pères dont je fais partie, à des livres comme *Enfant libre ou enfant otage*, sur le syndrome d'aliénation parentale, et *Père manquant, fils manqué*. Je dois continuer. Je ne veux pas qu'un jour Antony me reproche de ne pas avoir cherché à le retrouver.»

**LE TEMPS** © 2011 **Le Temps SA**